



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge après
dépôt de l'acte au greffeRésen
au
Monite
belge

06123268

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le

18-07-2006

- Par le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/07/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : EKOTERMIKA

Forme juridique SOCIETE Privée à Responsabilité Limitée

Siège 5170 Profondeville, rue des Six Bras, 29

N° d'entreprise 882.592.112

Objet de l'acte . CONSTITUTION

Texte D'un acte reçu le QUATORZE JUILLET DEUX MIL SIX par le
notaire Bequet à Profondeville, en cours d'enregistrement, il résulte
que:

Monsieur TASEV Aleksandar né à Skopje le 26 décembre 1969, (nn
691226-327-38) domicilié à 5170 Profondeville, rue du Herdal, 10
Monsieur TASEV Nikola domicilié à 1040 Bruxelles, rue de la
Tourelle, 72

ont constitué entre eux une **SOCIETE PRIVEE A
RESPONSABILITE LIMITEE** dénommée **EKOTERMIKA**

Le siège social est établi à **5170 Profondeville, rue des Six Bras,
29**

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

- la commercialisation, l'import et export de tous systèmes de
chauffage, climatisation et de ventilation
- travaux d'installations électriques Nace 45310
- installation de systèmes de chauffage, climatisation et de
ventilation Nace 45331,
- installation de sanitaires et plomberies Nace 45332
- l'entreprise de ramonage de cheminées

Elle pourra s'intéresser, tant en Belgique qu'à l'étranger, à toutes
opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières,
pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social
ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Le capital social a été fixé lors de la constitution à dix-huit mille six
cents Euros (18600€) et est représenté par cent quatre vingt-six
parts sociales sans désignation de valeur nominale qui ont été
intégralement souscrites en numéraire par

Monsieur TASEV Aleksandar, soixante parts sociales pour une
somme de onze mille cent soixante Euros (11160€)

Monsieur Nikola Tasev, quarante parts sociales pour une somme de
sept mille quatre cent quarante Euros (7440€)

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au rectoNom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des
personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des
tiersAu verso

Nom et signature

Chaque souscription est intégralement libérée et la société a sa disposition dix-huit mille six cents Euros (18600€).

Les associés se réunissent en assemblée générale pour délibérer sur tous objets qui intéressent la société.

Il est tenu, chaque année, au siège social, une assemblée ordinaire le troisième vendredi du mois de septembre à vingt heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable suivant.

L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année et pour la première fois en deux mil huit.

Le bénéfice net après prélèvement pour la constitution de la réserve légale, est mis à la disposition de l'assemblée générale qui en détermine l'affectation.

Après paiement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, ou après consignation des montants à cette fin, les liquidateurs répartissent l'actif net en espèces ou en titres, entre les associés au pro-rata du nombre de parts qu'ils possèdent.

Les fondateurs ont fixé le nombre des gérants non statutaires à un. Monsieur TASEV Aleksandar né à Skopje le 26 décembre 1969, (nn 691226-327-38) domicilié à 5170 Profondeville, rue du Herdal, 10 a été appelé à cette fonction pour une durée indéterminée.

Les gérants agissent conjointement pour tous actes qui dépassent la simple gestion journalière. Ils disposent de pouvoirs concurrents pour cette gestion journalière.

Le ou les gérants peuvent accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

déposé en même temps que l'expédition et l'extrait analytique
Notaire Dominic BEQUET de résidence à Profondeville